

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Salle audio de Crémieu- 16 novembre 2005 – 19h15

PERSONNES PRESENTES :

Membres titulaires du conseil : : Mesdames, Messieurs, ALLANDRIEU Jean, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, FRACHETTE Isabelle, GENTIL Yves, GINON Yves, HOTE Daniel, LOMBARD Robert, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, PELLETIER Bruno, RIVAL Christian, ROUX Elisabeth, TUDURI Alain.

Membres suppléants du conseil : Messieurs, CHOLLIER Patrick, DESVIGNES Gilles, GARCIN Jean-Jacques, GINON Yves, MOYNE-BRESSAND Alain, PAVIET-SALOMON André.

- Monsieur VEYRET Alain supplée Monsieur BUHAGIAR Jean-Claude ;
- Monsieur GARCIN Jean-Jacques supplée Monsieur TOURNIER Marcel ;
- Monsieur GINON Yves supplée Monsieur BLANC Jean-Claude ;
- Monsieur MOYNE-BRESSAND Alain supplée Monsieur SPITZNER Francis ;
- Monsieur CHOLLIER Patrick supplée Madame BLANC Dominique.

Excusés : Mesdames, Messieurs, BLANC Dominique, BLANC Jean-Claude, ROBERT Pierre, SPITZNER Francis.

Absents titulaires : Mesdames, Messieurs, BERETTA Daniel, BOSSY Claude, DALBEIGUE Marc, DEZEMPTTE Gérard, GIMEL Daniel, JOANNON Jean, LAPORTE André, TOURNIER Marcel.

Services techniques : Monsieur LE JEUNE Cédric.

Ordre du jour :

- ☀ **Délibération modificative** à la délibération du 7 juillet 2005 relative à l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones sur la commune de Leyrieu ;
 - ☀ **Délibération** : élection d'un nouveau vice-président suite à la démission de M.DHERMONS ;
 - ☀ **Délibération** : pour poursuivre la sollicitation des Présidents des Conseils Régionaux et Généraux par Monsieur le Député sur l'importance d'avancer dans le projet de prolongation de LEA : demander la mise en place dès que possible d'un comité de pilotage "prolongation de LEA" et le lancement d'études complémentaires ;
 - ☀ **Délibération** : consultation du SCOT dans le cadre du projet de schéma de cohérence de la logistique en Région Urbaine de Lyon 2005-2020 ;
 - ☀ Information sur la mise en place d'un groupe de travail de préfiguration d'un outil de gestion du foncier pour le Nord-Isère ;
 - ☀ Rappel sur l'appel à contribution des communes sur les carrières ;
 - ☀ **Délibération** : préparation de la modification statutaire et refonte du Règlement Intérieur pour la prise de compétence CDRA par le Syndicat.
 - ☀ Recherche d'une date pour le prochain Conseil Syndical visant à l'adoption des nouveaux statuts et règlement intérieur modifiés suite au débat de ce jour ;
 - ☀ Questions diverses (loi habitat en préparation).
-

Le Président du SCOT Adolphe Molina remercie les personnes présentes et ouvre la réunion conformément à l'ordre du jour.

1. DELIBERATION MODIFICATIVE A LA DELIBERATION DU 7 JUILLET 2005 RELATIVE A L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE NOUVELLES ZONES SUR LA COMMUNE DE LEYRIEU

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones sur la commune de Leyrieu – Délibération modificative à la délibération du 07/07/05

Le Président Adolphe MOLINA expose au Comité Syndical que l'accord donné le 07/07/05 pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones sur la commune de Leyrieu dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme doit être modifié. En effet, suite à une réunion publique de présentation du PLU, une dernière modification a été apportée au zonage.

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu,

DECIDE d'autoriser le passage à l'urbanisation des parcelles supplémentaires suivantes du PLU de Leyrieu : B 1000, B 999, B 147 (13 070 m² au total) en échange des zones B 157, B 138, B 1039, B 140, B141 (18 950 m² au total). Les autres parcelles autorisées à l'urbanisation dans la délibérations du 07/07/05 ne sont pas concernées par la présente délibération.

ADOPTÉ : à 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

2. DELIBERATION : ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT SUITE A LA DEMISSION DE M.DHERMONS

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Election d'un nouveau vice-président

Monsieur le Président Adolphe MOLINA informe le Comité Syndical de la démission de Monsieur Gérard DHERMONS, adjoint à La Balme Les Grottes, de son poste de délégué syndical et conséquemment, de son poste de vice-président.

Conformément à la procédure, la Communauté de Communes des Balcons du Rhône a délibéré lors de son dernier conseil communautaire (04/10/05) pour désigner à l'unanimité Mme BLANC, Maire de Hières sur Amby, en remplacement de Monsieur DHERMONS.

Monsieur MOLINA propose aux membres du Comité Syndical de prendre une délibération concordante afin d'instituer Mme BLANC dans son nouveau poste de Vice-Présidente.

3. DELIBERATION : DEMANDE DE MISE EN PLACE DES QUE POSSIBLE D'UN COMITE DE PILOTAGE "PROLONGATION DE LEA" ET LE LANCEMENT D'ETUDES COMPLEMENTAIRES

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Sollicitation du Conseil général de l'Isère pour le lancement d'études complémentaires sur la prolongation de LEA jusqu'à l'agglomération pontoise et la mise en place concomitante d'un comité de pilotage.

Le Président Adolphe MOLINA rappelle aux membres du Comité Syndical les nombreuses fois où le territoire s'est positionné favorablement à la prolongation de LEA jusqu'à l'agglomération pontoise :

- **Délibération du 02 septembre 2004**, à St Romain de Jalionas, concernant le positionnement du SCOT par rapport au Schéma Multimodal de Transports et Infrastructures Nord-Isère :

"Affirmer l'intérêt à moyen ou long terme de la mise en place d'une desserte cadencée de transport public ferroviaire (LEA) jusqu' à l'agglomération pontoise, voir Crémieu, en restant toutefois vigilant quant aux répercussions financières d'un tel projet (réalisation et gestion) ainsi qu'aux impacts territoriaux, en terme de développement économique et résidentiel notamment"

- **Délibération du 21 décembre 2004**, concernant l'avis du Syndicat Mixte sur la DTA de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise :

"Le raccordement de l'agglomération pontoise à Lyon par un transport en commun ferroviaire s'avère indispensable pour promouvoir sa requalification :

- *La volonté du territoire est forte de voir l'agglomération pontoise (jusqu'à Tignieu-Jamezieu) reliée au Rhône et à Lyon par une ligne régulière de transport en commun ferroviaire.*
- *Nous tenons à ce que soient conservées les emprises et réalisés les aménagements nécessaires à la prolongation vers l'Isère d'une ligne de transport en commun ferroviaire, lors de la réalisation prochaine des projets LEA et LESLYS par le Conseil Général du Rhône.*
- *L'importance de la réalisation de ce projet à des termes les plus courts possibles doit être affirmée et soutenue."*

Une réunion publique au sujet de la prolongation de LEA organisée par le collectif PARFER s'est tenue le vendredi 7 octobre à Tignieu-Jamezieu. L'importance de ce projet a été rappelé devant un public d'environ 500 personnes. Les représentants politiques de la Région, du Conseil Général du Rhône, du Grand Lyon, du SYTRAL se sont tous montrés prêts à s'engager dans une démarche partenariale dans ce projet aux cotés du Conseil Général de l'Isère et des collectivités concernées.

A la suite de cette réunion, Monsieur le Député Alain MOYNE-BRESSAND a personnellement sollicité les Présidents du Conseil Général et Régional afin d'obtenir de leur part des engagements politiques et financiers dès 2006 pour passer "aux premières phases opérationnelles de réalisation".

Les élus du Comité soutiennent largement cette initiative : ils prévoient d'ailleurs dans le SCOT une prolongation de LEA sur un "tronçon ferme", de Meyzieu jusqu'à l'agglomération pontoise (un parc de stationnement relais pouvant d'ores et déjà être imaginé entre Tignieu et Barens). La prolongation jusqu'à Crémieu n'est pas souhaitée à ce jour et ne devra en ce sens être envisagée qu'en terme "d'option de long terme" pour le territoire. En effet, le phénomène de desserrement résidentiel de

l'agglomération lyonnaise engendre aujourd'hui une pression foncière et un développement urbain plus que soutenu. Il ne paraît donc pas opportun de mettre le plateau de Crémieu, secteur riche et sensible du point de vue patrimonial et environnemental, sous pression directe d'un tel "canaliseur de flux".

Le lancement dans les meilleurs délais d'études complémentaires au Schéma Multimodal de Transports et Infrastructures Nord-Isère doit permettre d'affiner la faisabilité technique et financière du projet : solutions aux effets de "coupure" des axes routiers nord-sud, nature des éventuelles nuisances pour les secteurs d'habitat riverains, poids financier des travaux et clef de répartition du financement, rentabilité d'exploitation du projet, etc.

D'ores et déjà, les élus du Syndicat Mixte émettent de sérieuses réserves sur l'idée de substituer à l'emprise de l'ancien CFEL un axe de transport en site propre par autobus : cette alternative ne répond pas aux impératifs fonctionnels, techniques, sociaux et environnementaux du type de développement que le territoire défend.

Les élus sollicitent de même fortement le Conseil général de l'Isère pour que la garantie de la faisabilité technique de la prolongation vers l'Isère de la ligne LEA soit assurée dans la réalisation des travaux en cours dans le Rhône.

Les habitants et les élus du Haut Rhône Dauphinois concernés par ce projet méritent, sans hésitation aucune, l'investissement et le soutien du Conseil Général de l'Isère. Il faut disposer d'une réelle alternative à la voiture, décongestionner et stimuler la reconversion et la requalification de l'agglomération pontoise, améliorer la qualité de l'environnement... inscrire tout simplement le secteur dans une optique de développement durable !

Les délégués syndicaux délibèrent donc en ce jour pour solliciter le Conseil Général de l'Isère afin que des études complémentaires soient lancées au plus tôt. Leur financement doit pour cela être prévu au budget 2006. Le conseil syndical demande aussi qu'un comité de pilotage soit constitué le plus en amont possible pour suivre les études. Ce comité devra associer tous les partenaires territoriaux concernés par le projet.

ADOPTÉ : à 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

4. DELIBERATION : CONSULTATION DU SCOT DANS LE CADRE DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE DE LA LOGISTIQUE EN REGION URBAINE DE LYON 2005-2020

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Avis du Syndicat Mixte sur le projet de schéma de cohérence de la logistique en Région Urbaine de Lyon 2005-2020

Monsieur le Président explique aux élus que la RUL (Région Urbaine de Lyon) a sollicité l'avis des Syndicats Mixtes de SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise sur son projet de schéma de cohérence de la logistique 2005-2020.

Les élus du Syndicat prennent note de **l'ampleur du développement** de la logistique (environ 300 000 m² commercialisés/an = 3 millions m² aujourd'hui), principalement concentré à l'heure actuelle sur 3 zones qui constituent les "marges économiques" du Haut Rhône Dauphinois : Isle d'Abeau, Plaine de l'Ain et Rodeo Est de Lyon (85% des implantations s'y déroulent).

Or, le projet met en exergue l'apparition d'un double mouvement qui risque de porter préjudice au développement durable du territoire : **desserrement** plus au nord (vallée de la Saône) et plus au sud (couloir rhodanien) et **mitage** dans des zones d'activités non conçues pour la logistique (accès routiers exclusivement).

Les élus du Syndicat Mixte partagent l'avis selon lequel les zones d'activités logistiques doivent, pour condition préalable et sine qua none, bénéficier d'une desserte intermodale pour éviter une "captivité" sans alternative au mode routier : des efforts notables sont donc à poursuivre vu le constat actuel (75% des entrepôts utilisent la route).

L'essaimage des activités logistiques sur des territoires périurbains doit donc être strictement rendu impossible. Des territoires tel le Haut Rhône Dauphinois ne sont en effet **pas équipés à cet effet**. Tous les élus partagent donc la position selon laquelle il faut "définir une stratégie d'accueil pour éviter les implantations sauvages et pour maîtriser les flux et favoriser le report modal".

Le Haut Rhône Dauphinois est perçu par tous les acteurs de la métropole comme un territoire riche et sensible du point de vue patrimonial et environnemental, réserve de biodiversité et espace de loisirs pour la population.

Si les élus partagent l'intérêt de préserver leur territoire, ce dernier doit néanmoins accueillir une forme de développement adaptée pour lui permettre de disposer de ressources suffisantes pour assurer les services à la population, les politiques territoriales, etc. En conséquence, le territoire tient à faire preuve de son intérêt sur la volonté affichée dans le schéma de "**renforcer l'excellence logistique en développant les services liés à la logistique : activités tertiaires, centres de services**". Ces activités complémentaires, dérivées, peuvent et doivent avoir leur place sur un territoire comme le nôtre pour ne pas le positionner comme un simple spectateur du développement... Des **règles du jeu** assurant à chacun des modes de développement complémentaires sont à inventer pour permettre un développement durable de la métropole.

Dernièrement, les élus du Syndicat tiennent à faire part de leur vigilance quant à la **consommation foncière exponentielle** que provoque l'activité logistique (40% des bâtiments ont une surface de plus de 10 000m² / emprise des bâtiments logistiques = 40% de la surface totale du terrain). Un besoin de 70ha/an, soit 1 400 ha sur 20 ans est affiché, ramené à 700 ha avec une politique d'accueil ciblée. Même si il est évident que l'offre d'emplois créée ne peut être négligée (14 000 emplois), il conviendrait de réfléchir à des **modes de construction plus exigeants** envers l'avenir : **mutabilité** des espaces pour prévoir la reconversion des friches industrielles de demain, **densification** des zones d'activités (construction en hauteur ou en sous-sol ?) pour éviter la facilité et le gaspillage de terrain...

VU pour être notifié à l'autorité compétente responsable de l'élaboration du schéma de cohérence de la logistique en Région Urbaine de Lyon 2005-2020

ADOPTÉ : à 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

5. INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL DE PREFIGURATION D'UN OUTIL DE GESTION DU FONCIER POUR LE NORD-ISERE

Afin d'engager une réflexion sur les modalités de mise en place d'un outil de gestion foncière en Nord-Isère (rattachement à l'EPFL de Grenoble, constitution d'un nouvel EPFL à l'échelle du Nord-Isère...), il est envisagé de constituer un groupe de réflexion avec quelques élus des trois SCOT du Nord-Isère. Il

est proposé que chacune des collectivités membres du Syndicat désigne en son sein 1 à 2 volontaires pour travailler sur cette réflexion. Le Syndicat reste donc dans l'attente du retour des collectivités.

6. DELIBERATION : PREPARATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE ET REFONTE DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA PRISE DE COMPETENCE CDRA PAR LE SYNDICAT

Les membres du conseil valident à l'unanimité la prise de compétence CDRA selon la formulation présentée.

De plus, outre la simple possibilité de reconduire le syndicat selon l'effectif en place (26 délégués titulaires et 20 suppléants), la possibilité d'augmenter le nombre de conseillers pour plusieurs raisons est mise au débat :

- "Plus grandes prérogatives territoriales" du syndicat supposant de toucher plus d'élus ?
- Réintégration des élus qui suivaient activement le CDRA dans le conseil et le bureau ?

Les élus valident à l'unanimité de passer à une règle de répartition renouvelée comme décrit ci-dessous:

Règle de répartition actuelle (fonction de la pop / 26 délégués)

CONSEIL SYNDICAL				
	Nombre de communes	Population (RGP 99)	Nombre de délégués	Suppléants
CC Porte Dauphinoise Lyon Satolas	6	22 361	9	4
CC Isle Crémieu	16	15 915	6	5
CC Balcons du Rhône	5	2 838	1	1
CC Pays des Couleurs	18	21 634	8	8
Tignieu-Jamezieu	1	4 838	2	2
TOTAL	46	67 856	26	20

BUREAU	
Collectivités	Nombre de délégués
CC Porte Dauphinoise Lyon Satolas	2
CC Isle Crémieu	2
CC Balcons du Rhône	1
CC Pays des Couleurs	2
Tignieu-Jamezieu	1
TOTAL	8

Nouvelle règle de répartition choisie par les élus = 1 délégué par tranche ferme de 2000 habitants + bonification de 1 délégué pour les intercommunalités

CONSEIL SYNDICAL				
	Nombre de communes	Population (RGP 99)	Nombre de délégués	Suppléants
CC Porte Dauphinoise Lyon Satolas	6	22 361	13	13
CC Isle Crémieu	16	15 915	9	9
CC Balcons du Rhône	5	2 838	3	3
CC Pays des Couleurs	18	21 634	12	12
Tignieu-Jamezieu	1	4 838	3	3
TOTAL	46	67 856	40	40

BUREAU	
Collectivités	Nombre de communes
CC Porte Dauphinoise Lyon Satolas	4
CC Isle Crémieu	3
CC Balcons du Rhône	1
CC Pays des Couleurs	4
Tignieu-Jamezieu	1
TOTAL	13

TEXTE DE DELIBERATION

Objet : Prise de compétence CDRA par le Syndicat Mixte

Monsieur le Président rappelle aux conseillers la démarche engagée depuis plusieurs mois pour que le Syndicat Mixte porte politiquement le prochain Contrat de Développement Rhône-Alpes, conformément au souhait de la Région.

Plusieurs précisions sont rappelées avant d'engager le débat :

- "Opération blanche" en terme de masse salariale (= vases communicants), voir un allègement à terme (phase de suivi du SCOT) ;
- "Opération blanche" en terme financier pour le territoire : les cotisations pour le portage CDRA se regrouperont simplement à celle du syndicat + maintien des subventions ;
- Rationalisation du temps/des sollicitations des élus : commissions SCOT = commissions CDRA ; comité de pilotage SCOT = comité de pilotage CDRA, etc.
- Indépendance des deux procédures : le fait que SCOT et CDRA soient portés par la même structure ne lie pas de fait les collectivités membres aux deux démarches (possibilité de n'être membre du syndicat

qu'au titre d'une seule compétence/possibilité d'arrêter le SCOT et que le Syndicat continue à porter le CDRA).

Suite au débat, la refonte des statuts et du règlement intérieur lors du prochain conseil syndical est validée à l'unanimité sur les points suivants:

- Prise de la compétence optionnelle CDRA ;
- Changement de nom du Syndicat et du SCOT au profit de l'intitulé "Boucle du Rhône en Dauphiné" ;
- Nouvelle règle de représentativité des membres du Syndicat selon la règle de 1 délégué pour 2 000 habitants + bonification de 1 délégué pour les intercommunalités.

Le Comité Syndical mandate donc le Président pour modifier les statuts et le règlement intérieur du Syndicat et envoyer les nouvelles versions à tous les conseillers en vue du prochain conseil syndical qui aura pour but l'adoption définitive des présentes modifications.

ADOPTÉ : à 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

7. RAPPEL SUR L'APPEL A CONTRIBUTION DES COMMUNES SUR LES CARRIERES

Un groupe de travail sur les carrières aura lieu le 12 décembre. Merci à toutes les communes qui ne l'auraient pas encore fait de nous faire parvenir les résultats de l'enquête dans les plus brefs délais.

8. INFORMATIONS GENERALES SUR LES REFLEXIONS SENATORIALES AUTOUR DE LA LOI EN PREPARATION "PROGRAMME NATIONAL POUR LE LOGEMENT" (ANCIENNEMENT HABITAT POUR TOUS).

Facteurs fonciers et immobiliers de la crise du logement

Groupe de travail sénatorial – septembre 2005

- ▶ Augmentation de la TFNB
- ▶ Réflexion sur les outils de récupération de la plus-value engendré par le classement en zone constructible de terrains
- ▶ Prolongation du délai « révision simplifiée » jusqu'au 31/12/09
- ▶ Permettre aux communes qui le souhaitent d'imposer dans les PLU la réalisation de logements sociaux
- ▶ Imposer une recherche d'équilibre entre les différents types de logement sociaux construits
- ▶ Transmission obligatoire et gratuite des données des conservatoires des hypothèques aux EPCI et EPF
- ▶ EPCI prioritaires pour la délégation du contingent préfectoral de logements sociaux
- ▶ Prendre en compte la part de logement sociaux dans la dotation de solidarité communautaire
- ▶ Incitation à la création d'EPFL

8. QUESTIONS DIVERSES

15 000 euros de DGD

En octobre 2005, une version modifiée de la DTA de septembre 2004 nous est parvenue suite à la consultation des personnes publiques associées et de la conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire.

L'état des subventions allouées au SCOT pour l'année 2005 vient d'être communiqué au Syndicat :

- 40 984,5 euros au titre de la DGD – exercice 2005 ;
- 15 000 euros au titre de la DGD – Crédits exceptionnels (appel à projet A21L de 2003).

21h00 - Monsieur Molina remercie les personnes présentes et libère les membres du comité syndical.

Adolphe MOLINA
Président du Syndicat Mixte



P.J : DTA modifiée.